

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de WIDENSOLEN

Séance du 30 juin 2026

Sous la présidence de Madame le Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00.

Membres présents : 10

Madame Josiane BIGEL - Maire,
Madame Marie KALTENBACH-FISCHER - Adjointe,
Monsieur Jean- Marc DEHON, - Adjoint,
Mesdames Lucie BURKHARD, Karen HORRENBERGER, Véronique SCHACKEMY-FOHRER, conseillères,
Messieurs Maxime FISCHER, Florian MARSCHALL, Stéphane MEYER, Christian WISS – conseillers.

Membres absents excusés et représentés : 5

Michel WELSCHINGER, adjoint- Patrice LICHTFUSS, conseiller délégué- Elsa BARBARA, conseillère- Peggy LOPEZ, conseillère- Annick OTT, conseillère.

Membre absent excusé et non représenté : 0

Procurations : 5

Michel WELSCHINGER, adjoint, a donné procuration à Christian WISS, conseiller délégué ;
Patrice LICHTFUSS, conseiller délégué, a donné procuration à Lucie BURKHARD, conseillère ;
Elsa BARBARA, conseillère, a donné procuration à Josiane BIGEL, maire ;
Peggy LOPEZ, conseillère, a donné procuration à Marie KALTENBACH-FISCHER ;
Annick OTT, conseillère, a donné procuration à Stéphane MEYER, conseiller.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du CR de la séance du 30 avril 2026
- 3) Convention mise à disposition des locaux-Lieu d'accueil enfants-parents
- 4) Désignation des représentants de la commune à l'ADAUHR
- 5) Désignation des représentants à la CCID
- 6) Bilan eau SIAEP-Rapport sur l'eau
- 7) Informations et divers

POINT I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 créé par la [Loi 96-142 1996-02-21 du 24 février 1996](#), le conseil municipal nomme, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance est désigné par le conseil municipal en son sein.

Le conseil municipal peut désigner un secrétaire auxiliaire, qui est en général, l'agent chargé de l'administration (Secrétaire de Mairie).

En vertu de ces dispositions, Madame le Maire explique que le rôle du secrétaire de séance est de relire le Procès-Verbal tel qu'il est écrit par le secrétariat, donner ses observations pour validation par le Maire.

Madame Lucie BURKHARD propose sa candidature en tant que secrétaire de séance,

VU les articles L.2121-15 et L.2121-21 du code général des collectivités territoriales ;
ENTENDU les explications du Maire ;

Le Conseil Municipal

1. Désigne Lucie BURKHARD en tant que secrétaire de séance.

POINT II APPROBATION DE LA SEANCE DU 30 avril 2026

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 30 avril 2026 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil, le 11 mai 2026.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal du 30 avril 2026 est approuvé.

POINT III CONVENTION MISE A DISPOSITION DES LOCAUX-LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle a été, destinataire d'une demande d'occupation des locaux communaux situés dans l'ancien presbytère, de la directrice du pôle petite enfance de la communauté de communes Alsace Rhin Brisach.

Ces locaux font déjà l'objet d'une convention dans le cadre de la mise à disposition pour l'accueil des jeunes enfants - la Gaminerie.

Dans le cadre de la convention territoriale, la Comcom a mis en place le lieu d'accueil enfants-parent (LAEP). Ce lieu a démarré le 1^{er} juin 2026, dans la nouvelle salle petite enfance de l'antenne de Fessenheim.

Afin de développer l'itinérance de ce service, un accueil supplémentaire est proposé à compter de septembre 2026 tous les jeudis après-midi à Widensolen.

Ce nouveau partenariat Commune/CCARB/LAEP nécessite l'établissement d'une nouvelle convention. La Comcom versera 30€ par après-midi d'occupation même tarif que celui appliqué pour la Gaminerie.

A l'unanimité les membres du conseil ;

- Acceptent la création de ce nouveau service à la population ;
- Chargent Madame le Maire de signer la convention de mise à disposition des locaux.

Madame le Maire fait savoir qu'elle en a profité pour faire le point avec la Comcom sur le versement de cette allocation. La dernière facture réglée concernait la période du 22/04/25 au 08/07/2025.

Madame le Maire se charge de faire établir les titres non établis afin de récupérer ces recettes.

Elle informe les membres du conseil de la création de la maison des parents et la maison des jeunes à Biesheim.

Elle rappelle que ces réalisations ont été effectuées dans le cadre de la convention globale du territoire.

La maison des parents est un lieu d'accueil, d'écoute et de soutien destiné aux parents.

On y trouve des conseils, des ateliers, des rencontres avec des professionnels.

La maison des jeunes est un espace réservé principalement aux adolescents. C'est un lieu sécurisé où les jeunes peuvent échanger, développer leurs projets et être accompagnés par des animateurs de la Fédération des foyers club d'Alsace.

Lucie BURKHARD suggère d'y emmener avec le conseil municipal des jeunes.

Madame le Maire propose l'organisation d'une visite pour les membres du conseil municipal et les membres du conseil municipal des jeunes.

POINT IV DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'ADAUHR

L'ADAUHR est une agence technique départementale qui apporte son soutien aux communes dans le domaine de l'urbanisme. Madame le Maire précise que notre commune est adhérente à cet organisme. Suite aux dernières élections municipales, la désignation des représentants de la commune doit être réalisée.

Les statuts de l'ADAUHR'ADT ALSACE disposent du fait que le maire est, par nature, représentant de la commune ; Il est possible de désigner un suppléant.

Madame le Maire propose Maxime FISCHER, chargé de l'urbanisme.

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent la désignation des membres qui représenteront la commune au sein de l'ADAUHR, à savoir :

Josiane BIGEL : titulaire

Maxime FISCHER : suppléant

POINT V DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA CCID

Conformément à l'article 1650 -1-du Code Général des Impôts CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée, pour une commune de moins de 2000 habitants :

- du maire, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le rôle de cette commission consiste à donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale et participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels.

Ces commissaires sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFI).

Cette nomination est réalisée à partir d'une liste de contribuables, proposées sur délibération du conseil municipal. Pour les communes de moins de 2000 habitants.

Madame le Maire propose l'ensemble des membres du conseil et 9 autres personnes de notre commune dont certaines ayant déjà participé à cette commission.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette proposition et chargent Madame le Maire de transmettre ces informations à la Direction Départementale de Finances Publiques (DDFIP) du Haut-Rhin.

POINT VI BILAN EAU SIAEP-RAPPORT SUR L'EAU

Madame le Maire précise que conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement de Coopération Intercommunal (EPCI) adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant

l'activité du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable au cours de l'exercice précédent.

Le Comité Directeur du Syndicat d'eau a, dans sa séance du 18 juin 2026, approuvé ledit rapport.

Madame le Maire précise que le syndicat intercommunal de la plaine du Rhin regroupe 17 communes situées le long du Rhin soit 21.934 habitants.

Notre commune compte 519 abonnés et le volume d'eau vendu s'élève à 43695 m3.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a indiqué que l'eau distribuée est de bonne qualité et peut être consommée par tous.

Elle rappelle que ce document peut être consulté en mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

POINT VII INFORMATIONS ET DIVERS

- 1) Madame Le Maire lit le courrier, parvenu par chronopost, de Véronique VENCHIARUTTI, secrétaire de mairie, qui la remercie de lui avoir facilité sa mutation au sein de la commune d'Obermorschwihr. Elle a restitué les clés de la mairie ainsi que le téléphone professionnel.

Madame le Maire indique que l'intéressée lui demande le paiement de congés payés et d'heures supplémentaires. Elle précise qu'elle va étudier ces demandes et répondra à l'intéressée.

- 2) Madame le Maire rappelle que la société ADS COM est titulaire du marché ayant pour objet l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, conclu le 22/02/2021.

En date du 30 janvier 2026, la totalité des titres de ladite société a été acquise par la société Bureau Veritas Holding France, détenue à 100% par la société Bureau Veritas Service France.

Aucune modification ne sera apportée au marché. Les conditions d'exécution, notamment financières, demeurent inchangées. Nous continuerons à bénéficier de nos interlocuteurs habituels.

Après avoir entendu ces explications, les membres du conseil municipal, rassurés par la garantie de la continuité de services, chargent Madame le Maire de signer l'avenant ayant pour objet d'autoriser et de formaliser la substitution de la société Bureau Veritas Access à la société ADS COM en qualité de titulaire du marché.

- 3) Madame le Maire fait savoir qu'elle a été destinataire d'un courriel d'un concitoyen qui souhaite bénéficier de la mise à disposition de la salle polyvalente, à titre gracieux, pour l'organisation d'un Noël solidaire destiné aux personnes seules de la commune et des environs.

Il s'engage à respecter les règles d'utilisation de la salle ainsi que les consignes éventuelles données par la commune.

Pour information, cette demande avait déjà été formulée à l'équipe municipale précédente qui avait refusé. Ce Noël solidaire a été réalisé à Durrenentzen où Madame le maire a été

conviée. Elle a pu constater la bonne organisation et a découvert de nombreux concitoyens de notre commune et la joie pour ces personnes de se retrouver.

L'objectif d'offrir un moment chaleureux, convivial, fraternel et de lutter contre l'isolement était respecté.

Forts de ces explications, les membres de conseil, à l'unanimité, acceptent de mettre à disposition gracieusement la salle pour cet événement.

Madame le Maire les remercie chaleureusement et précise qu'elle recevra ce concitoyen pour discuter des modalités.

- 4) Madame le Maire indique qu'elle a contacté M. DELEVOYE, responsable du centre routier d'alsace de Volgelsheim afin de convenir d'un RDV afin de discuter de divers problèmes, notamment, le problème de sécurité de la rue du Moulin. Elle propose à Christian WISS, conseiller délégué de l'assister.
- 5) S'agissant des épisodes de canicule, Madame le Maire, expose les différents problèmes rencontrés notamment au niveau des écoles. Elle indique, en concertation avec les autres maires du RPI, avoir accepté la fermeture partielle des écoles en demandant au personnel enseignant de garantir un accueil pour les parents n'ayant pas de solution de garde.

Elle tient aussi à remercier le papa d'un élève qui a installé un système de brumisateurs dans la cour à la grande joie des enfants. Elle fait savoir qu'il est urgent de poursuivre notre réflexion pour trouver des systèmes pour lutter contre ces chaleurs. Elle signale qu'elle a déjà pris des contacts avec des sociétés à ce sujet.

Madame Véronique SCHACKERMY-FOHRER, conseillère, propose la solution de l'utilisation du bleu de Meudon.

Madame le Maire fait part de son étonnement à la directrice de l'école maternelle quant à l'organisation de la kermesse des enfants dans la cour sans ombre et la journée la plus chaude.

M.DEHON, adjoint, annonce qu'aucune classe n'est supprimée. 60 enfants occuperont, la rentrée prochaine, les trois classes de maternelle et s'agissant des primaires, 192 enfants seront répartis dans les trois communes du RPI.

Madame le Maire informe les membres du conseil du courrier de la préfecture relatif aux horaires de chantier notamment du BTP en période de fortes chaleurs en demandant aux communes de bien vouloir autoriser les entreprises de BTP à débuter leurs activités à compter de 6 heures du matin jusqu'à 21 heures dès que le département est en vigilance orange.

Concernant les feux d'artifice, aucun arrêté, à ce jour, n'a été établi. De nombreux événements ont été annulés. Il nous appartiendra de décider du maintien ou non de notre manifestation du 14 juillet.

- 6) Michel WELSCHINGER, adjoint, signale qu'il a contacté une société pour la passerelle à installer au futur endroit du skate park. Il n'a toujours pas de nouvelles de la société chargée du contrôle de cet équipement.
- 7) Madame le Maire fait savoir qu'elle a été destinataire d'un courriel de la chargée de projet environnement de la Comcom l'informant que les travaux de renaturation des anciennes lagunes de notre village et d'Urschenheim reprendront à partir du 6 juillet pour une durée de deux semaines.
Seront réalisées la pose de bâches étanches dans le fond des mares, la mise en eau, la plantation d'hélophytes ainsi que l'installation de nichoirs.
- 8) Elle informe le conseil que Monsieur Fernand JENNY a contacté la cheffe de bureau au sujet de la parcelle sortie du lot de chasse. Elle rappelle que cette affaire est en cours d'instruction
- 9) Marie KALTENBACH-FISCHER, ajointe, fait part de sa rencontre avec le responsable départemental animation prévention santé de Amaelles. Elle souhaite proposer des animations en septembre 2027.
- 10) L'association des amis du Mémorial d'Alsace- Moselle lance un appel à cotisation, après avoir entendu les explications de madame le Maire, les membres décident de verser 100€, correspondant à la participation des communes de 1001 à 5000 habitants.
- 11) La société Vialis souhaite intervenir, lors d'un prochain conseil, pour présenter le contrat de concession qui remplacera qui arrive à échéance.
- 12) Madame le Maire rappelle que les élections du conseil municipal de jeunes (CMJ) se sont déroulées le 27 juin dernier. Trois enfants se sont présentés : ZOE, LORIS et VALENTIN. 15 enfants sur 55 sont venus voter. VALENTIN a remporté ces élections.
- 13) S'agissant des commissions thématiques de la Comcom, elle signale que toutes les candidatures ont été retenues. Elle transmettra aux membres la liste des commissions où ils siégeront.
- 14) Stéphane MEYER, conseiller, souhaite savoir si la situation de la boulangerie s'améliore. Madame le Maire rappelle les faits et précise que cela avance mais c'est actuellement une bataille d'huissiers.
- 15) Jean-Marc DEHON, adjoint, indique qu'il subsiste toujours 13 points en suspens concernant les non-conformités dans la salle polyvalente. L'architecte sera relancé. La location de la salle pour 2025 s'élève à 10.430€. Le coût de l'électricité est de 16.302 €. Madame le Maire insiste sur la vigilance à exercer lors des états des lieux.

Elle remercie les membres du conseil et lève la séance à 20H49.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WIDENSOLEN
de la séance du 30 juin 2026**

TABLEAU DES SIGNATURES

NOM - PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
BIGEL Josiane	Maire		
DEHON Jean-Marc	Adjoint		
KALTENBACH-FISCHER Marie	Adjointe		
WELSCHINGER Michel	Adjoint		Procuration à Christian WISS
FISCHER Maxime	Conseiller délégué		
LICHTFUSS Patrice	Conseiller délégué		Procuration à Lucie BURKHARD
MARSCHALL Florian	Conseiller délégué		
WISS Christian	Conseiller délégué		
BARBARA Elsa	Conseillère		Procuration à Josiane BIGEL
BURKHARD Lucie	Conseillère		
HORRENBURGER Karen	Conseillère		
LOPEZ Peggy	Conseillère		Procuration à Marie KALTENBACH-FISCHER
MEYER Stéphane	Conseiller		
OTT Annick	Conseillère		Procuration à Stéphane MEYER
SCHACKEMY-FOHRER Véronique	Conseillère		

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation de la séance du 30 avril 2026
- 3) Convention mise à disposition des locaux-Lieu d'accueil enfants-parents
- 4) Désignation des représentants de la commune à l'ADAUHR
- 5) Désignation des représentants à la CCID
- 6) Bilan eau SIAEP-Rapport sur l'eau
- 7) Information et divers